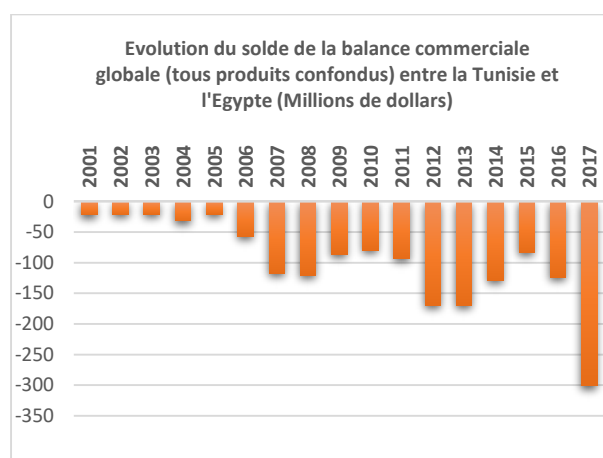
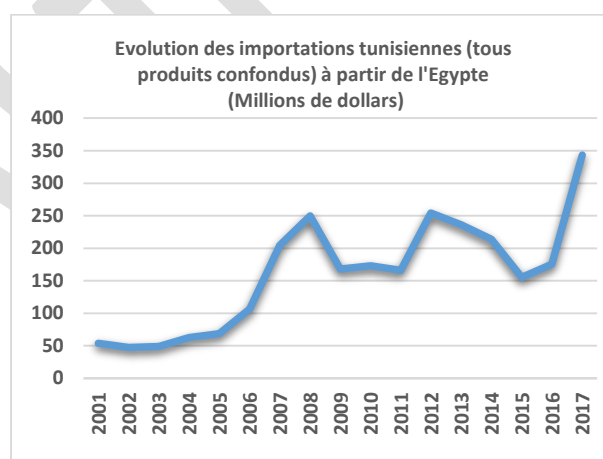
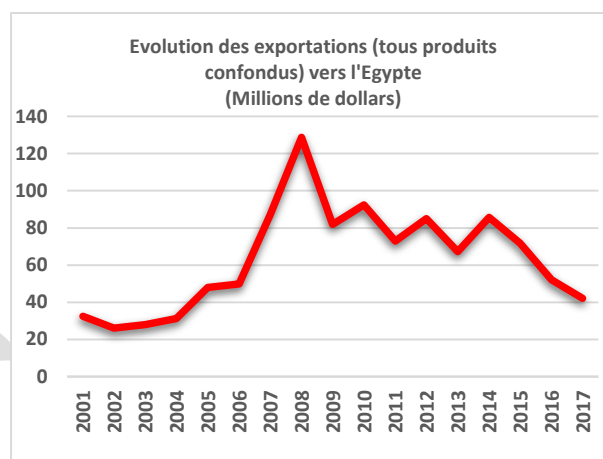


Egypte :

Echanges extérieurs des produits agricoles et agroalimentaires

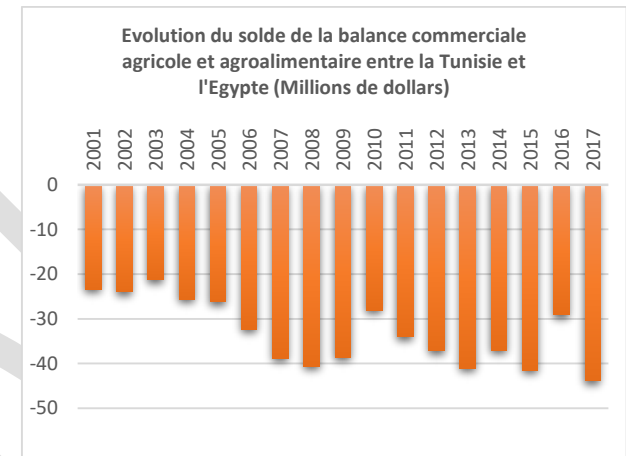
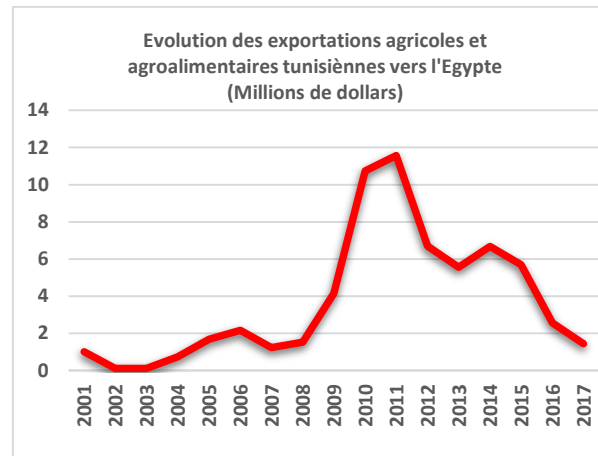
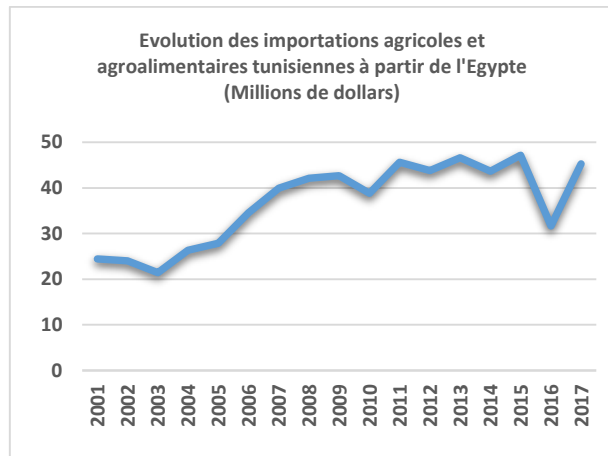
- La balance commerciale globale pour tous les secteurs entre la Tunisie et l’Egypte est déficitaire de **301,1 millions de dollars** en 2017.
- La balance commerciale agricole et agro-alimentaire est déficitaire de **43,8 millions de dollars** en 2017.
- La part des exportations agricoles et agroalimentaires de la Tunisie vers l’Egypte dans le total des exportations agricoles et agro-alimentaires enregistrée en 2018 est de **0,1%**.
- Les importations agricoles et agroalimentaires de l’Egypte à partir du monde ont atteint **39135,8 MD** (14785.5 M\$ selon Trade Map) en 2018 dont **5,1 MD** importées de la Tunisie (donnée de la douane tunisienne).
- La part des importations agricoles et agroalimentaires de la Tunisie à partir de l’Egypte dans le total des importations agricoles et agro-alimentaires tunisiennes enregistrée en 2018 est de **2,3%**.
- En 2018 l’Egypte a importé **533 tonnes** d’huile d’olive à partir du monde dont **34 tonnes** provenant de la Tunisie (donnée de Trade Map).
- L’Espagne (36,5%) est le premier fournisseur d’huile d’olive pour l’Egypte suivi par la Turquie (17,5%) et l’Italie (14,1%). La Tunisie est le **6^{ème}** fournisseur avec une part de **6,4%**.

ECHANGES COMMERCIAUX (TOUS PRODUITS CONFONDUS)

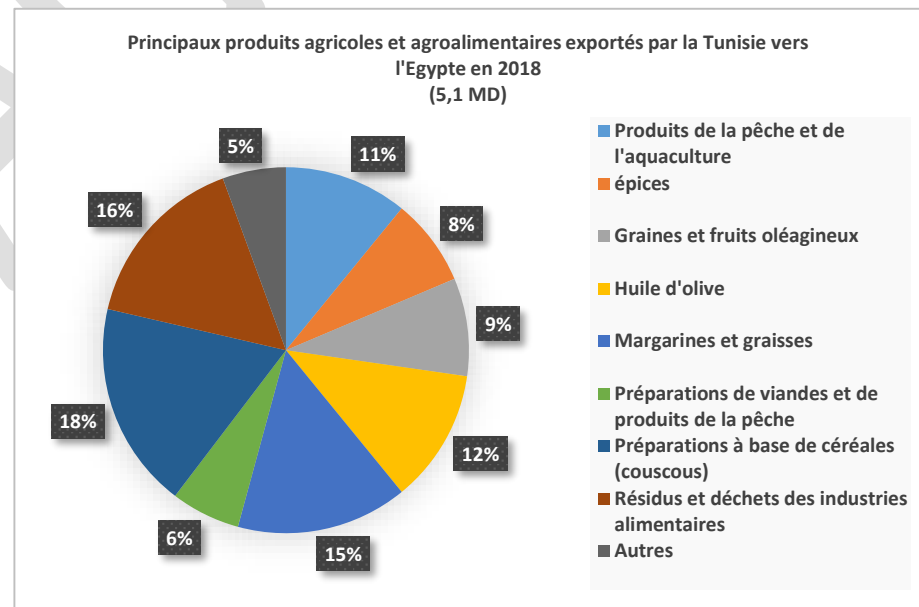
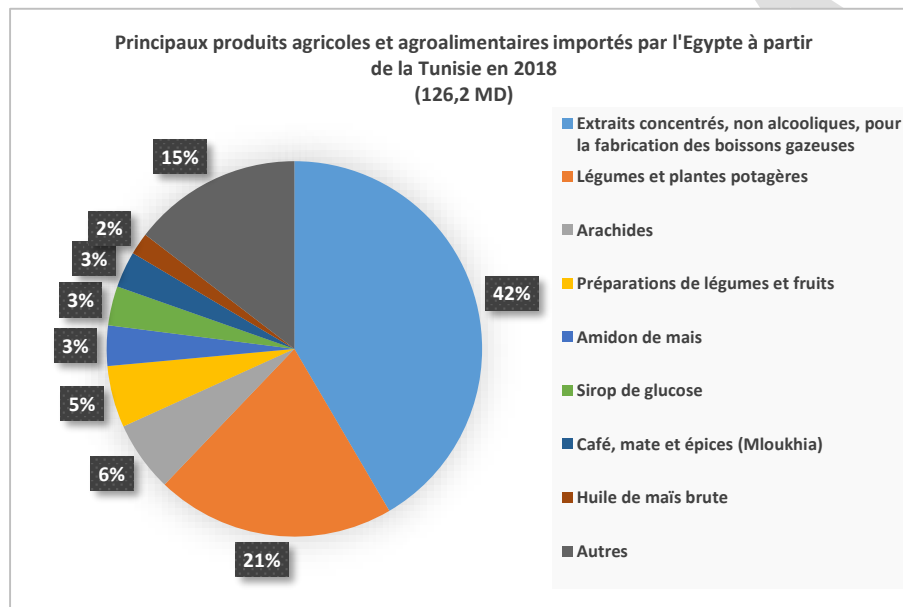


Source : Calcul de l’ONAGRI d’après les données de TRADE MAP.

ECHANGES COMMERCIAUX DES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

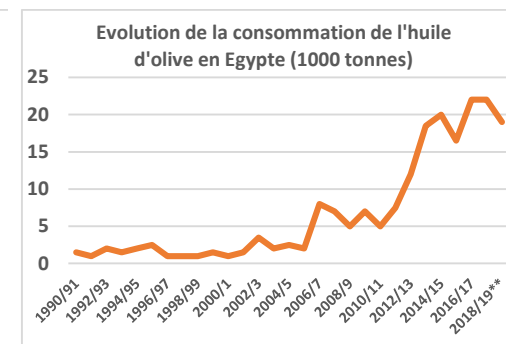
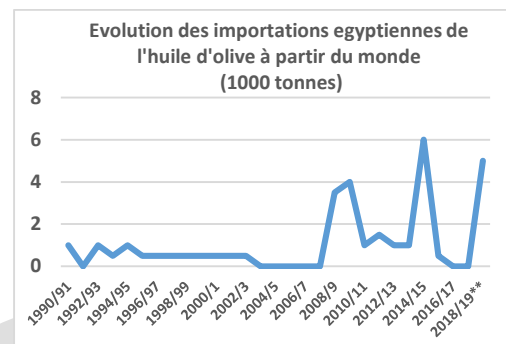
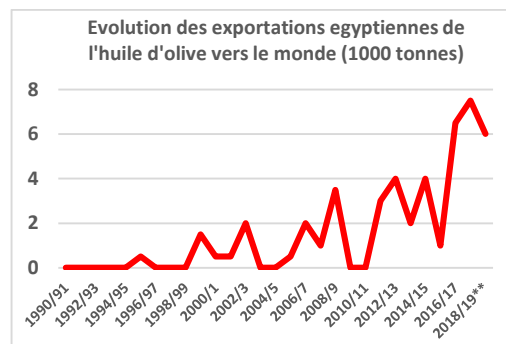
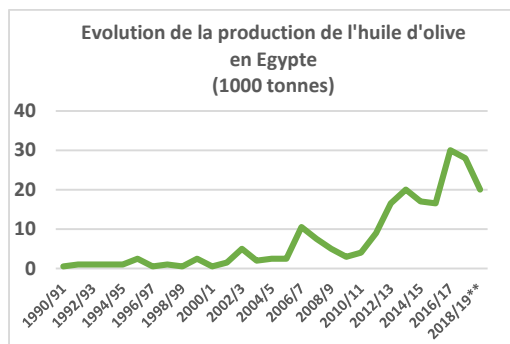


Source : Calcul de l'ONAGRI d'après les données de TRADE MAP.



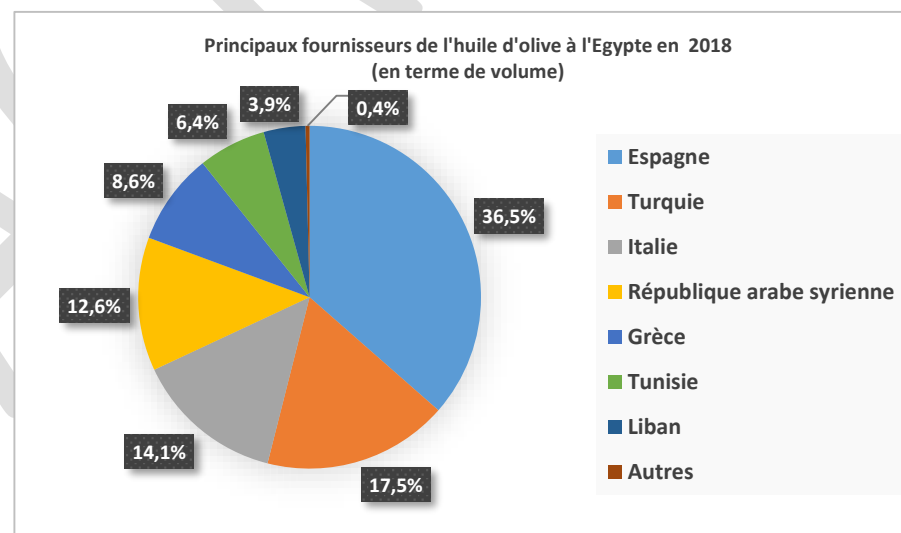
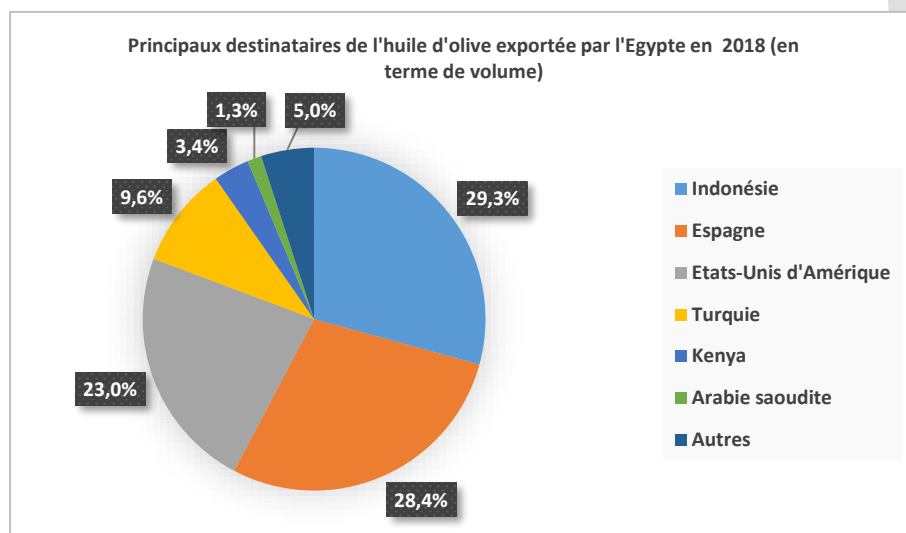
Source : Calcul de l'ONAGRI d'après les données de la douane tunisienne.

HUILE D'OLIVE (1509)



Source : COI.

*: provisoire, **: prévision.



Source : Calcul de l'ONAGRI d'après les données de TRADE MAP.

Importateurs	Huile d'olive (1509)										
	Valeur importée en 2018 (milliers USD)	Balance commerciale 2018 (milliers USD)	Quantité importée en 2018 (Tonnes)	Valeur unitaire (USD/unité)	Taux de croissance annuelle en valeur entre 2014-2018 (%)	Taux de croissance annuelle en quantité entre 2014-2018 (%)	Taux de croissance annuelle en valeur entre 2017-2018 (%)	Part dans les importations mondiales (%)	Distance moyenne des pays fournisseurs (km)	Concentration des pays fournisseurs	Tarif moyen (estimé) appliqué par le pays (%)
Egypte	2 723	2 512	532	5 118	-24	-28	40	0	2 029	0,21	5,7

Source : UN COMTRADE

CONDITIONS D'ACCES

➤ Droits de douane sur l'huile d'olive exportée par la Tunisie vers l'Egypte

Régime tarifaire	Tarif appliqué	Equivalent Ad Valorem (EAV)
1509101000 huile d'olive vierge conditionnée		
Droits nation la plus favorisée (NPF)	10%	10%
Tarif préférentiel pour les pays de l'accord d'AGADIR	0%	0%
Tarif préférentiel pour la Tunisie	0%	0%
Tarif préférentiel pour les pays arabes	0%	0%
1509109000 huile d'olive vierge en vrac		
Droits nation la plus favorisée (NPF)	5%	5%
Tarif préférentiel pour les pays de l'accord d'AGADIR	0%	0%
Tarif préférentiel pour la Tunisie	0%	0%
Tarif préférentiel pour les pays arabes	0%	0%
1509901000 – Autre huile d'olive et ses fractions, raffiné ou non, mais non chimiquement modifié, conditionnée		
Droits nation la plus favorisée (NPF)	10%	10%
Tarif préférentiel pour les pays de l'accord d'AGADIR	0%	0%
Tarif préférentiel pour la Tunisie	0%	0%
Tarif préférentiel pour les pays arabes	0%	0%
1509909000 – Autre huile d'olive et ses fractions, raffiné ou non, mais non chimiquement modifié, vrac		
Droits nation la plus favorisée (NPF)	5%	5%
Tarif préférentiel pour les pays de l'accord d'AGADIR	0%	0%
Tarif préférentiel pour la Tunisie	0%	0%
Tarif préférentiel pour les pays arabes	0%	0%

Source : ITC (Market Access Map)

➤ Accords commerciaux

○ Accord entre la Tunisie et l'Egypte

Signée le 05/03/1998 et entrée en vigueur la même année.

Cette convention prévoit le démantèlement total ou partiel des droits de douane et taxes à effet équivalent aux produits échangés entre les deux pays durant une période transitoire qui s'est achevée.

Une liste négative de produits ne sont pas couverts par cet accord.

https://findrulesoforigin.org/documents/pdf/itc00370_full.pdf

○ Accord arabo-méditerranéen de libre échange (Convention d'Agadir)

Signé le 25/02/2004 et entré en vigueur 27/03/2007, il regroupe les quatre pays arabes ayants signé des accords d'association avec l'Union Européenne. Il s'agit de la Tunisie, la Jordanie, l'Egypte et le Maroc. Tous les produits aussi bien agricoles qu'industriels sont échangés librement depuis 2007 et en exonération douanière avec un cumul d'origine avec l'Union Européenne.

<http://www.commerce.gov.tn/Fr/image.php?id=91>

○ Convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux inter-arabes (Grande Zone de Libre Echange Arabe)

Entré en vigueur le 1/01/1998. Cet accord regroupe actuellement 18 pays arabes.

Tous les produits aussi bien agricoles qu'industriels sont échangés librement et en exonération douanière depuis le 1er janvier 2005, à l'exception d'une liste arabe commune de produits prohibés exclue de l'application de cette pour des raisons de sécurité, de santé, de religion ou de protection de l'environnement. Ainsi ces produits ne bénéficient pas du démantèlement progressif des droits de douane et taxes d'effet équivalent, et sont soumis aux dispositions du droit commun en matière de commerce extérieur.

<http://www.commerce.gov.tn/Fr/image.php?id=90>